

ÉDITO

Le risque d'une escalade entre Israël et l'Iran est-il désormais écarté ?

Par **Bertrand Besancenot**



Bertrand Besancenot est Senior Advisor au sein d'ESL & Network. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen-Orient en tant que diplomate français. Il est notamment nommé Ambassadeur de France au

Qatar en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie Saoudite en 2007. En février 2017, il devient conseiller diplomatique de l'Etat puis, après l'élection d'Emmanuel Macron en tant que Président de la République, Emissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen-Orient.

formellement revendiquée. Aussi stupéfiante est l'application que met Téhéran à jouer le jeu en se gardant de mettre en cause Israël, ce qui entraînerait l'obligation de riposter sous peine de perdre la face. Une situation aussi surréaliste ne saurait s'expliquer que par l'énorme pouvoir de persuasion – sinon de contrainte – que détient Washington sur ses amis comme sur ses ennemis, pour peu qu'il veuille bien l'exercer.

Les Etats-Unis ont certes pris une part active et essentielle dans la neutralisation des missiles ciblant Israël. Et ils aimeraient pouvoir concrétiser le vieux projet d'une alliance militaire et sécuritaire regroupant sous leur ombrelle l'Etat juif, les monarchies pétrolières du Golfe et la Jordanie.

En revanche les Américains ont clairement signifié à Benjamin Netanyahu – qui rêve d'élargir le conflit de Gaza et d'y embarquer le camp occidental – leur refus catégorique de s'associer à une action militaire contre l'Iran. En réalité, Joe Biden n'est pas seul à tenter de désamorcer une poudrière qui, s'ajoutant à la guerre en Ukraine, multiplierait les risques d'une confrontation à l'échelle planétaire. À l'ONU, comme en Europe, en Russie, en Chine et dans le monde arabe, ce ne sont que pressants appels à la retenue et à la désescalade.

Mais à se braquer sur les seules passes d'armes entre Tel Aviv et Téhéran, n'oublie-t-on pas le fond de l'affaire, à savoir la question palestinienne ? Les Etats-Unis, tout en se disant favorable à la solution de deux Etats, viennent en effet de s'opposer à l'octroi à la Palestine du statut de membre à part entière de l'ONU et de décider une nouvelle livraison significative d'armes à Israël... Si l'on revient au risque d'une confrontation directe entre Israël et l'Iran, il est clair que les deux acteurs ont pu sauver la face. Mais le spectre de la guerre a-t-il complètement disparu ? L'attaque iranienne a permis à Israël de sortir d'un certain isolement diplomatique, et Netanyahu tente d'exploiter ce nouvel élan de soli-

darité occidentale envers l'Etat hébreu. Washington et l'Europe ont d'ailleurs imposé de nouvelles sanctions à la République islamique.

Mais Israël a en réalité d'autres priorités : le gouvernement Netanyahu veut défaire militairement le Hamas, libérer les otages et probablement pousser une partie de la population de Gaza vers l'Egypte. Toutefois, du point de vue israélien, le Hezbollah constitue aujourd'hui la principale menace à sa sécurité : le parti chiite libanais est en effet l'instrument iranien pouvant causer le plus de dégâts en Israël avec ses 150 000 missiles stockés à quelques dizaines de kilomètres de l'Etat hébreu. En revanche, Israël ne peut pas s'engager dans une guerre de grande ampleur contre l'Iran sans les Etats-Unis.

Cependant, s'il n'y a pas d'accord dans les prochaines semaines impliquant une zone tampon à la frontière libano-israélienne – dont la milice chiite se retirerait – le risque d'une opération israélienne de grande ampleur au Liban s'accroîtrait. Or, le Hezbollah n'accepte de négocier les modalités d'un tel accord qu'une fois la guerre de Gaza terminée, en pariant sur le fait que le Hamas ne serait pas totalement éliminé.

Dans le même temps, la République islamique se rapproche chaque jour un peu plus de la bombe atomique. Les dirigeants iraniens sont-ils prêts à franchir le cap ? Ce n'est pas encore clair. Israël fera en tout cas le maximum pour éviter ce scénario. Quitte à prendre le risque d'un conflit direct avec la République islamique ?

Dans l'esprit israélien, plus la confrontation avec le Hezbollah – son principal ennemi – est repoussée, plus son coût sera élevé. D'où la menace pesant sérieusement sur le Liban.

Naturellement, le conflit reste encore évitable. Mais cela suppose un nouvel arrangement entre Israël et le Hezbollah, ainsi que la

Israël a répondu à l'Iran par surprise dans la nuit du 18 au 19 avril. Sans revendiquer l'attaque, qui aurait touché une base aérienne près d'Ispahan, l'Etat hébreu a été désigné par les Américains comme l'auteur de trois tirs de missiles qui ont fait peu de dégâts, selon les autorités iraniennes. Ces dernières ont pour leur part minimisé les frappes, qualifiées d'« infiltrations » provenant du territoire iranien. Après avoir riposté, les deux ennemis semblent donc désormais vouloir tourner la page d'une escalade qui aurait pu dégénérer en guerre régionale. Est-ce bien le cas ?

Pour le moment, les Etats-Unis et la communauté internationale peuvent se réjouir qu'un embrasement régional dû à la guerre de Gaza ait été évité. Mais certains se demandent à quoi jouent Israël et l'Iran.

Chacun de ces Etats vient de prouver qu'il a le bras long et qu'il peut à tout moment atteindre le territoire de l'autre. Une fois consignée cette nouvelle et spectaculaire réalité, tous deux ont cependant pris soin de ne pas dépasser les bornes, de ne pas commettre l'irréparable. Les Iraniens ont en fait donné à réfléchir à Israël sur les conséquences qu'aurait une répétition élargie de cette attaque, en plus massif et surtout sans annonce préalable.

Non moins subtile se veut la riposte israélienne – sans l'aide américaine – qui n'a d'ailleurs pas été

résurrection sous une forme ou une autre d'un accord sur le nucléaire iranien. Cela suppose donc un modus vivendi a minima entre les Etats-Unis et l'Iran dans la région. Cela signifie enfin qu'Israël accepte de faire des concessions significatives sur la question palestinienne pour pouvoir bénéficier d'une véritable alliance avec les pays arabes contre l'Iran. Tout cela fait bien des conditions difficiles à réaliser ...

La situation au Moyen-Orient demeure donc dangereuse et peut dérapier, car certains protagonistes – en particulier le Hamas, le régime iranien, Netanyahu et les Houthis – sont à la fois déterminés et « malins », au sens biblique du terme.

À court terme, l'escalade a été évitée et on peut prévoir un retour vers la guerre de l'ombre qui se joue depuis des années entre Israël et l'Iran, mais qui laisse planer le spectre d'une confrontation ultérieure.

En effet, si Netanyahu entreprend une opération massive à Rafah – malgré la mise en garde de Biden – ou au Sud Liban pour tenter de contraindre le Hezbollah à se replier derrière le fleuve Litani, il est vraisemblable que l'Iran ne restera pas sans réagir. Téhéran pourrait, entre autres, accélérer son programme nucléaire, ce qui entraînerait vraisemblablement une intervention israélienne, avec l'appui cette fois-ci des Etats-Unis.

Bref, tout le monde doit aujourd'hui se réjouir qu'un embrasement régional a été évité, mais cela ne signifie pas, hélas, qu'on puisse l'exclure ●



REGARD D'EXPERT

L'UE a-t-elle encore besoin de sa politique de la concurrence ?

Publié par L'Opinion, le 22 avril 2024

Par Bruno Alomar



Bruno Alomar est diplômé de l'IEP de Paris, d'HEC et de l'Ecole de Guerre. Ancien élève de l'ENA, il est également titulaire d'un LLM de l'Université Libre de Bruxelles. Cet économiste français a travaillé au ministère des Finances et à la Commission européenne (en tant que haut fonctionnaire à la DG COMP, Direction générale de la concurrence) et a enseigné les questions européennes à Sciences Po Paris et à l'IHEDN. Auteur de *La réforme ou l'insignifiance* : dix ans pour sauver l'Union européenne (Ed. Ecole de Guerre – 2018), Bruno Alomar commente régulièrement l'actualité, et notamment les questions européennes, à travers des chroniques publiées dans divers médias français. Depuis 2020, il est également PDG de New Horizon Partners, une société spécialisée dans le conseil en relations publiques et communication.

Les Européens n'ont pas besoin de moins de droit de la concurrence, ils ont besoin d'un droit de la concurrence qui joue son rôle de protecteur des mécanismes concurrentiels positifs pour la compétitivité européenne et pour le pouvoir d'achat

Est-il temps que l'Union européenne (UE) réduise le rôle central de sa politique de concurrence ? Cette politique est, avec l'euro et la politique commerciale, le cœur fédéral de l'UE. Elle donne à la Commission, et en son sein la Direction générale (DG) de la concurrence, le pouvoir d'interdire le versement d'aides d'Etat, de faire obstacle aux fusions, de traquer les abus de posi-

tion dominante et les cartels. En un mot : elle fait de la Commission le gendarme du marché intérieur européen.

En France, au moins pour les élites politiques – l'autorité européenne de concurrence étant, elle, très respectée par ses pairs – la question est tranchée depuis longtemps. La volonté d'en finir avec la toute-puissance de la DG concurrence ressurgit à chaque fois qu'elle interdit à une entreprise française de fusionner : l'interdiction de la fusion Alstom/Siemens en février 2019, a été qualifiée de « crime économique » par les autorités. Nicolas Sarkozy, en 2007, irrité d'avoir dû demander l'autorisation de recapitaliser Alstom, a obtenu que la concurrence ne soit plus un objectif du Traité de Lisbonne. Jacques Chirac, en 2005, a fait rédiger un mémorandum pour demander – sans plus de succès que les dirigeants actuels en 2019 – une réduction des prérogatives de la Commission en matière de fusions. La liste est longue et ancienne. Elle commence avec la toute première interdiction de la Commission lorsque Aérospatiale souhaitait racheter le canadien de Havilland en 1991.

S'il y a un consensus politique remarquable en France pour dénoncer la politique de la concurrence européenne jugée ouverte aux quatre vents – la confondant avec la politique commerciale – l'UE n'est pas la France. Jusqu'à présent, aucun autre Etat membre de l'UE ne milite pour une réduction forte du rôle de la Commission dans le domaine de la concurrence en Europe. Qu'en penser ? Observons d'abord que la concurrence est l'un des rares domaines dans lesquels l'UE est



crainte, et donc respectée. Quand la commissaire à la concurrence Nelly Kroes s'est attaquée à Microsoft en 2004, peu l'ont prise au sérieux. Quand il s'est agi de pousser Gazprom à respecter les règles européennes, l'entreprise russe a obtempéré. Paradoxalement, les détracteurs de la politique européenne de la concurrence la souhaiteraient plus puissante, en particulier dans le domaine numérique où elle a pourtant singulièrement plus agi que ne l'a fait l'Amérique, et pour lequel de nouveaux outils lui ont été conférés (Digital Market Act, Digital Services Act).

Ensuite, elle est taxée d'immobilisme. Pourtant, quand en 2008 la crise Lehman Brothers a éclaté, la Commission a su autoriser les sauvetages en urgence tout en veillant à ce que les restructurations bancaires respectent le droit de la concurrence. Quand en 2020 la crise Covid est survenue et qu'une forte action contracyclique a été nécessaire, le régime des aides d'Etat a été suspendu. Il en a été de même en 2022 s'agissant de la crise énergétique résultant de la guerre en Ukraine. Récemment, en matière environnementale, elle a fait usage des possibilités ouvertes par le Traité (Projets importants d'intérêt économique européen) pour promouvoir les batteries ou l'hydrogène.

Plus fondamentalement, les critiques portées à la politique de la concurrence sont des critiques de principe : la concurrence est mauvaise. Mais est-ce vrai ? Sans concurrence par les mérites, sous l'arbitrage des consommateurs et des entreprises, qui décidera de la façon dont les entreprises inves-

tissent et les citoyens consomment ? Pour quelle efficacité économique ? Qui ne comprend que les entreprises européennes – et donc leurs salariés, et donc l'économie dans son ensemble – sont compétitives dans le monde aussi parce qu'elles se font une concurrence non faussée entre elles ?

Protection. Surtout, ces critiques négligent ce que la politique européenne de la concurrence recouvre concrètement. Prenons l'exemple du régime des aides d'Etat auquel la France s'oppose au nom de la politique industrielle. Qui remarque que la France est aussi, de tous les « grands » pays de l'UE, celui qui cumule deux handicaps majeurs : des finances publiques en très mauvais état et, justement, la désindustrialisation la plus élevée ? Qui remarque, en revanche, que l'Allemagne, qui a introduit la politique de la concurrence dans le Traité en 1957, est la grande puissance industrielle européenne ?

De la même manière, personne à Paris ne veut comprendre que le régime des aides d'Etat a été demandé par les Etats du Bénélux en 1957 pour se protéger des grands Etats. D'ailleurs, onze « petits » Etats de l'UE ont adressé une lettre au Conseil du 7 mars 2024 pour rappeler que l'interdiction des aides d'Etat était une condition centrale de fonctionnement d'un marché unique juste pour tous. Et que dire des cartels ? La Commission a-t-elle tort de sanctionner des entreprises qui s'entendent pour faire payer des biens ou des services plus chers aux citoyens européens, prélevant une sorte d'impôt privé à leur détriment ?

En définitive, les Européens n'ont pas besoin de moins de droit de la concurrence. Ils ont besoin d'un droit de la concurrence qui joue son rôle de protecteur des mécanismes concurrentiels positifs pour la compétitivité européenne et pour le pouvoir d'achat. Encore faut-il savoir ne pas tout attendre ●

REGARD D'EXPERTE

Affaire Geox : les tribunaux populaires d'Internet, une arme à double tranchant ?

Par **Claire Humblin**



Claire est consultante senior chez Antidox. Elle est diplômée d'une licence de Droit et Science politique à l'Université Lumière Lyon 2 et d'un master 2 en Communication politique et institutionnelle

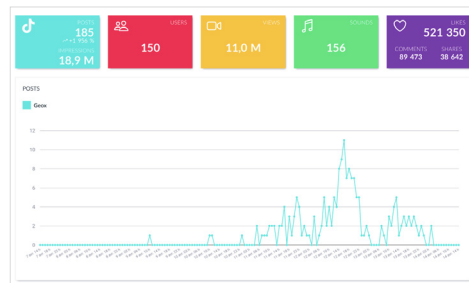
à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Après un passage à l'Assemblée nationale, Claire rejoint le bureau de Paris de Brunswick Group où elle développe son expertise en réputation corporate, gestion de problématiques sensibles et transactions financières. Suite à cela, elle intègre l'agence Maarc, où elle se spécialise dans la communication de crise et les affaires publiques, en travaillant sur des problématiques institutionnelles et des enjeux de réputation, principalement autour de sujets environnementaux, sanitaires et sociétaux. En juin 2023, elle rejoint Antidox.

Depuis le mouvement #MeToo, Internet s'est révélé être le lieu privilégié pour emporter l'adhésion de la foule. Mais c'est une arme à manipuler avec précaution, tant elle peut se retourner contre son porteur.

C'est ce qu'illustre l'affaire Geox. En un jour, l'entreprise italienne de chaussures Geox s'est retrouvée au cœur d'un scandale inédit dans son histoire, à l'origine duquel une vidéo prise par une intérimaire dans la boutique strasbourgeoise de la firme : la jeune femme, qui se décrit sur TikTok comme une « musulmane inspirante », « nouvellement voilée » et qui « embrasse le hijab », filme secrètement son renvoi par le gérant de la boutique, motivé par le voile qu'elle portait ce jour-là, le premier de sa mission d'intérim.

Publiée sur TikTok le mercredi 10 avril, puis abondamment relayée sur X (ex-Twitter) à partir du jeudi 11 avril, la scène, aux allures d'incident diplomatique, a suscité de très véhémentes réactions sur

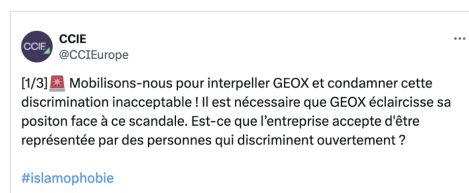
les réseaux sociaux et a ravivé la question de la discrimination à l'embauche et du fait religieux dans les entreprises privées.



Volume de vidéos mentionnant Geox sur TikTok entre le 7 et le 14 avril (source : Visibrain)

Une envolée polémique sur les réseaux sociaux et dans les médias...

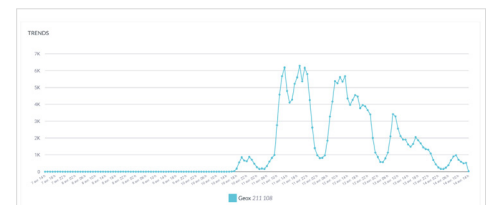
Sur TikTok et X, les échanges filmés entre la jeune musulmane et le gérant de la boutique ont provoqué un affrontement d'opinions contradictoires. Prenant parti pour l'étudiante intérimaire, le Collectif Contre l'Islamophobie en Europe (CCIE) a vivement réagi sur X, dénonçant une « discrimi-



nation inacceptable » et appelant les internautes à contacter l'entreprise Geox pour exprimer leur désapprobation.

Toujours sur X, plusieurs internautes ont incité à afficher de faux avis sur la page Google de la boutique (« N'hésitez pas à aller sur Google, Geox, Strasbourg, et laisser un très mauvais avis. Ça leur fera les pieds à ces racistes », « Google Geox Strasbourg... Laisser leur des avis bien « dégueulasse ». Boycott », « Geox ça va aller mettre des sales avis », « Tenez les gars mettez le maximum d'avis « négatif !! »).

La boutique est alors devenue le théâtre d'un raid numérique malveillant, témoin l'avalanche d'avis négatifs postés sur sa page Google (110 avis en une soirée, faisant chuter la notation à 2,7/5, contre 62 avis publiés depuis 2017 pour une moyenne jusqu'alors de 4,1/5).



Volume de tweets mentionnant Geox entre le 7 et le 14 avril (source : Visibrain)

Or, les avis Google, sorte de verdict numérique qui fabrique la réputation d'une entreprise, influencent la performance d'une activité commerciale, car ils ont des conséquences sur les décisions d'achat : des avis faux ou diffamatoires pourraient ainsi gravement nuire à la santé économique d'une



enseigne. Google s'est toutefois chargé de supprimer ces avis, qui n'étaient manifestement pas le reflet d'une expérience client.

Preuve que des mesures existent pour supprimer rapidement les jugements inopportuns et contrecarrer les assauts de tribunaux populaires numériques.

D'un autre côté, en réponse aux tombereaux d'insultes et de menaces de mort déversés sur le gérant, Jean Messiha (ancien membre du RN puis de Reconquête) a lancé une cagnotte sur la plateforme de financement participatif GoFundMe pour soutenir le boutiquier « qui devra probablement faire face à des procédures judiciaires coûteuses ». Les quelques 60 000 € déjà collectés illustrent un enthousiasme contraire au soutien en faveur de l'intérimaire.

De plus, des journalistes comme Juliette Briens (L'Incorrect) et certains influenceurs comme Bassem, rappeur franco-tunisien de la banlieue de Lyon, ont critiqué le geste de la jeune femme, reprochant à celle-ci d'avoir volontairement filmé la scène, par provocation, en ne pouvant ignorer les conséquences potentiellement tragiques pour le gérant, dans une France post-Samuel Paty. Dans les médias, la controverse a soulevé la question de la légalité de l'attitude des deux protagonistes, et a relancé un débat sur la discrimination à l'emploi en France. Face à cette polémique, la direction de Geox a répondu vendredi 12 avril par un communiqué de presse dans lequel elle rappelle « tout d'abord que son règlement intérieur respecte strictement les termes de la législation française (notamment l'article L 1321-2-1 du Code du travail) qui autorise les

employeurs pour ce qui est de la liberté religieuse à insérer une clause de neutralité ou une note de service relevant des mêmes règles (articles L 1321-2-1 et L 1321-5 du Code du travail) ». Elle a tenu également « à exprimer tout son soutien aux équipes et aux clients menacés depuis [l'éclatement de la polémique] », et souhaite que « le calme revienne le plus rapidement possible ».

... aux conséquences inattendues pour l'autrice de la vidéo

La jeune femme reconnaît escamoter sur son CV et son profil LinkedIn le fait qu'elle porte le voile, de peur de ne pas être recrutée. Or, la singularité du cas Geox réside non pas dans une discrimination à l'embauche (l'intérimaire refoulée ayant de facto déjà été embauchée), mais dans un non-respect du règlement intérieur, couplé à une volonté de nuire à une personne. La question de la captation vidéographique, sans doute à l'insu du vendeur, est également problématique. On a pu invoquer l'article 226-1 du Code pénal pour condamner cette violation de la vie privée, mais Raymond Taube, directeur-fondateur de l'IDP (Institut de Droit Pratique) doute que ledit article soit applicable dans le cadre d'un commerce accessible au public. Quoi qu'il en soit, de très nombreux internautes ont dénoncé cette façon d'agir et désapprouvé le comportement de la jeune musulmane. Finalement, les réseaux sociaux, auxquels des salariés recourent parfois pour assurer une diffusion plus rapide de leurs revendications et doléances

(légitimes ou non), peuvent muer en tribunaux populaires court-circuitant la justice et alimentant un système de vengeance. Toutefois, la jeune femme n'a en l'occurrence pas obtenu les résultats escomptés, puisqu'un mouvement d'opinion populaire favorable au gérant a rapidement pris forme, conduisant l'intéressée à passer son compte TikTok en privé. Ainsi, la violence d'une polémique peut se retourner contre l'auteur de la polémique. Reste à savoir si cette controverse va entacher durablement la réputation de Geox, ou, au contraire, susciter un élan compensateur de bienveillance ●

1 Selon une étude IFOP publiée en 2021, 75 % des Français privilégient le moteur de recherche Google pour consulter les avis clients d'une entreprise. 70 % d'entre eux déclarent qu'une marque ou une entreprise doit afficher une note moyenne d'avis clients de 4/5 pour leur inspirer confiance. Enfin, 55 % citent les avis clients sur Internet comme leur critère de choix numéro un d'une entreprise.

2 Nous appelons ici « tribunal populaire (numérique) » le phénomène par lequel l'opinion de la foule anticipe et détermine le verdict en dépit de la loi et du cours normal de la justice.

3 Lequel a momentanément été contraint de fermer sa boutique le jeudi 11 avril, avant de rouvrir le lendemain sous protection policière. Il a par ailleurs déclaré déposer plainte pour « diffamation, injure publique et appels téléphoniques malveillants ». Le parquet de Strasbourg a ouvert une enquête à la suite de cette plainte.

À propos de nous



Xavier DESMAISON
CEO

x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandre MEDVEDOWSKY
Président du Directoire

alexandrem@eslnetwork.com

ESL Rivington (Groupe ADIT) s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'accompagnement stratégique des dirigeants d'entreprise, de l'intelligence économique, de l'influence, de la diplomatie d'affaires et des affaires publiques. ESL Rivington conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des États et gouvernements.